

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 15

Votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 novembre 2024, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 30 octobre 2024

Délibération adoptée à l'unanimité

Présents : MM Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, André PUGIN, I. SAGE, V. JACQUEMOUD, S. JAVOGUES, G. SUATON, J-L. MAULET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, F. CONTAT, J-L LACHENAL, T. GAL et Olivier VENTURINI

Procurations : MM. D. GERELLI-FORT à I. SAGE, B. MARQUET à S. LE MOAL, N. SEMLAL à Lucas PUGIN, P. SAUVAGET à R. DIAKHATÉ et C. MEYNET à É. BOUCHET

Absents : MM. C. PEGUET, S. ROUGET, S. BIOLLUZ, A. MIZZI, G. GAUTHIER, S. MILLOT-FEUGIER, D. EISACK, P. BARON et Virna VENTURINI

Secrétaire de séance : R. DIAKHATÉ

2024DELIB120 FOIRE D'AUTOMNE : PARTICIPATION DE LA CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE DE SAVOIE À L'APÉRITIF ET REMBOURSEMENT DE TICKETS-REPAS

7.10 Divers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024DELIB111 du Conseil municipal en date du 24 septembre 2024 fixant les tarifs et les modalités de prise en charge des déjeuners des intervenants ;

Considérant la Foire d'automne organisée par la commune le samedi 5 octobre 2024, manifestation mettant l'accent sur le territoire, ses savoir-faire, artisans, élevages, gastronomie ;

Considérant que la Caisse Régionale du Crédit agricole de Savoie a souhaité distribuer aux participants de la fresque du climat, animée par le Crédit agricole, des tickets repas d'une valeur faciale de 6 €, tickets distribués habituellement par la commune pour les intervenants sur la manifestation ;

Considérant que le montant des tickets repas à facturer à la Caisse Régionale du Crédit agricole de Savoie s'élève à 390 € ;

Considérant que la Caisse Régionale du Crédit agricole de Savoie souhaite prendre en charge l'apéritif à hauteur de 300 € ;

Après avoir entendu Monsieur Guy SUATON, Conseiller municipal délégué à la transition écologique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : **Accepte** la participation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Savoie à l'apéritif de la « Foire d'Automne » pour un montant de 300 euros à encaisser sur le budget principal ;

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID : 074-217402205-20241105-2024DELIB120-DE

S²LO

Article 2 : Précise que les tickets repas distribués par la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Savoie aux participants de leur stand sur la fresque du climat, fera l'objet d'une facturation à hauteur de 390 € ;

Article 3 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance

Robert DIAKHATÉ



Le Maire

Lucas PUGIN



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le - 8 NOV. 2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.